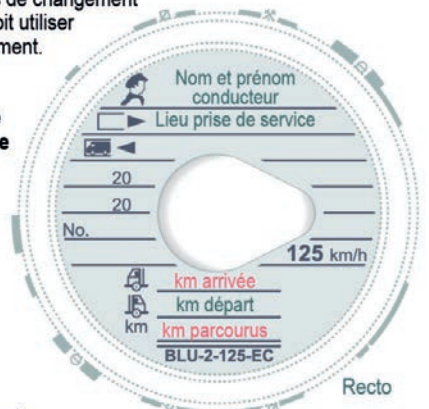


**En cas de changement de véhicule au cours de la même journée**

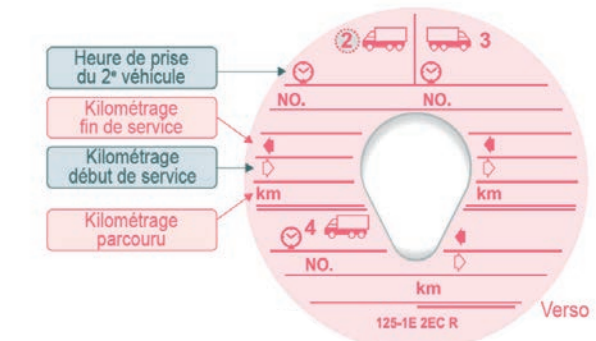
De manière générale, en cas de changement de véhicule, le conducteur doit utiliser le même disque d'enregistrement.

Si le disque est compatible avec l'appareil du deuxième véhicule :

- Fermer partiellement le disque sur la partie recto en notant les km à l'arrivée.



- Retourner le disque et inscrire les renseignements concernant le second véhicule.



- À la fin de la période de service, fermer également la partie recto en notant le lieu et la date de fin de service.

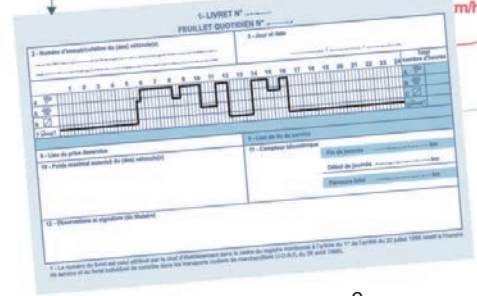
► **Exceptionnellement**, pour la sauvegarde des personnes, du véhicule une tolérance peut être accordée aux 04h30 de conduite consécutives afin d'atteindre le lieu approprié. Ce dépassement et son motif devront être inscrits au dos du disque et signé du conducteur. Pensez à conserver vos disques 28 jours à bord du véhicule.

**Si le chronotachygraphe du 2<sup>e</sup> véhicule n'est pas compatible avec le disque précédemment utilisé :**

- Fermer totalement le disque en cours et le garder avec soi.
- Ouvrir un nouveau disque compatible avec l'appareil du 2<sup>e</sup> véhicule.

**En cas de panne**

- Informez l'employeur.
- Inscrire les données personnelles (nom, n° de permis ou de carte conducteur). Signer.
- Reporter les temps d'activité sur le verso du disque



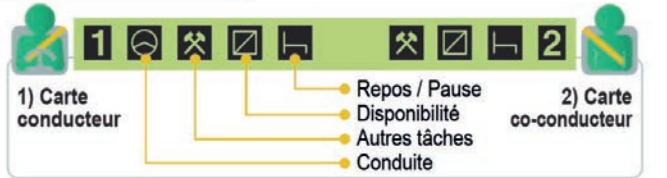
**Chronotachygraphe numérique**



Cet appareil permet l'enregistrement numérique de données relatives aux activités des conducteurs.

- Le dispositif comprend :
- un écran d'affichage,
  - deux lecteurs de cartes,
  - des touches de navigation permettant d'accéder aux différents menus,
  - une imprimante,
  - une prise de déchargement de données.

**Enregistrement des activités**



**Autres données enregistrées**



► **Exceptionnellement**, pour la sauvegarde des personnes, du véhicule une tolérance peut être accordée aux 04h30 de conduite consécutives afin d'atteindre le lieu approprié. Ce dépassement et son motif devront être inscrits au dos du ticket et signé du conducteur. Pensez à conserver vos tickets 28 jours à bord du véhicule.

**Carte conducteur**



Recto



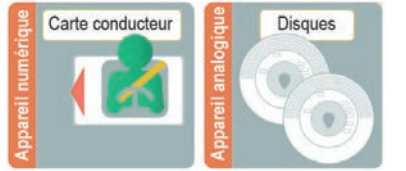
Verso

- Caractéristiques**
- Personnelle.
  - Enregistre toutes les activités du conducteur.
  - Enregistre 28 jours d'activités.
  - Valable 5 ans.

**EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE QUALIFICATION CONDUCTEUR, VOUS POUVEZ JOINDRE CHRONOSERVICES AU 0820 20 96 99 OU PAR MAIL [contact@chronoservices.fr](mailto:contact@chronoservices.fr)**

**IL VOUS EST POSSIBLE D'ANTICIPER LE RENOUELEMENT DE VOTRE CARTE JUSQU'À 1 AN AVANT LA FIN DE VALIDITÉ DE CELLE-CI.**

En cas de contrôle sur route, le conducteur doit être en mesure de présenter toute justification de l'activité du jour en cours et des 28 jours précédents.



**Stockage des données par l'entreprise**



La récupération des données s'effectue par téléchargement.

- L'intervalle entre 2 téléchargements ne doit pas être supérieur à :
- 28 jours\* (carte).
  - 90 jours\* (chrono).

\*Depuis le 28.09.10 (règlement UE n°581/2010). Afin de fixer les fréquences maximales auxquelles effectuer le chargement des données, il convient de ne comptabiliser que les jours pour lesquels une activité a été enregistrée.

# TEMPS DE CONDUITE ET DE REPOS DANS LE TRANSPORT ROUTIER

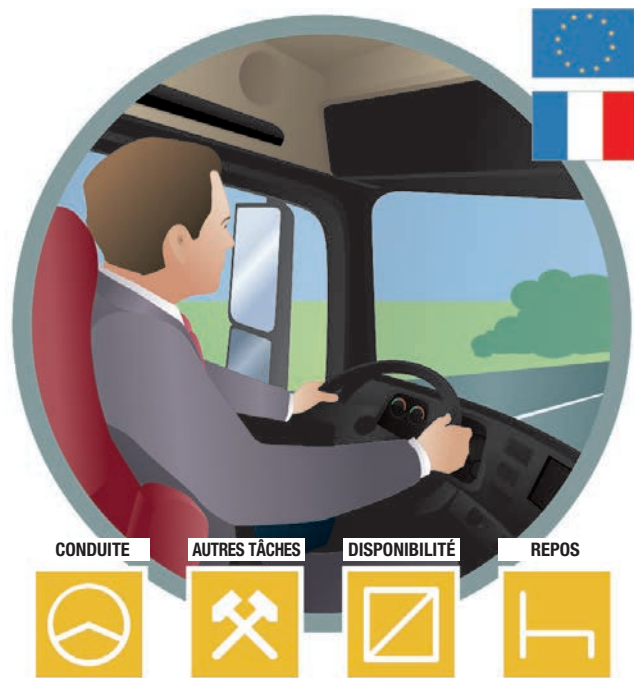




# Conducteur routier voyageurs

## Application de la réglementation sociale européenne dans le Transport Routier de Voyageurs

Tous les conducteurs français sont soumis à la réglementation sociale européenne



### MÉMENTO

Application des réglementations - Réglementation sociale

## Réglementation sociale Européenne

**Durée de conduite**



"Après un temps de conduite de 4 heures 30, un conducteur observe une pause ininterrompue d'au moins 45 minutes, à moins qu'il ne prenne un temps de repos."

**Pause**



Toute période pendant laquelle un conducteur n'a pas le droit de conduire ou d'effectuer d'autres tâches et qui doit uniquement lui permettre de se reposer.

Cette interruption peut et doit être anticipée en fonction des conditions de circulation

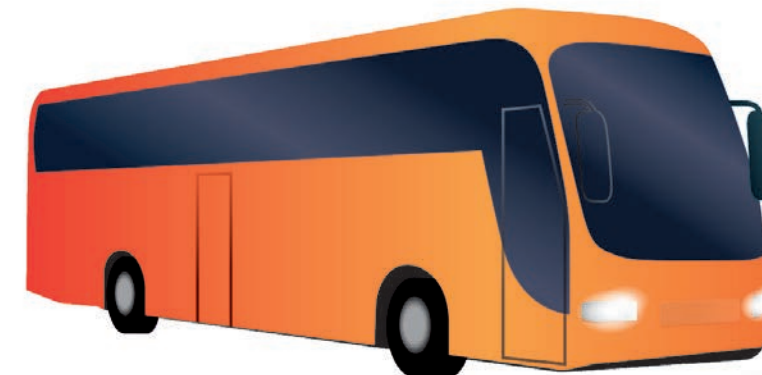
## Conducteur routier voyageurs

**Durée de conduite journalière**



Cette pause de 45 minutes peut être remplacée par une pause d'au moins 15 minutes, suivie d'une pause d'au moins 30 minutes réparties au cours de la période.

Exemple :



**Règle générale : la durée de conduite journalière ne dépasse pas 9 heures**

Cette durée peut toutefois être prolongée jusqu'à 10 heures maximum, mais pas plus de 2 fois au cours de la semaine.

Exemple :



## Chronotachygraphe analogique

Cet appareil enregistre sur un disque en papier les données suivantes :

- vitesse,
- distance,
- temps de conduite,
- temps de repos,
- disponibilité,
- autres tâches,
- ouverture du boîtier.

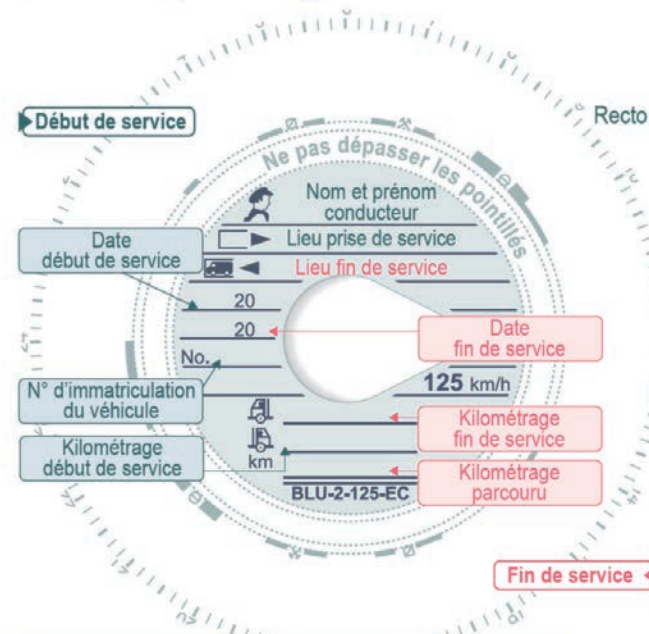


**Avant d'insérer le disque dans le chronotachygraphe**

S'assurer de sa compatibilité avec l'appareil, y compris l'indice de vitesse.



Inscrire sur le disque les renseignements suivants :



### Remarques

- Avant d'insérer le disque, contrôler l'heure de l'appareil (décalage de 12 H).
- Un disque a une durée d'utilisation maximum de 24 H.
- Les disques accompagnent le conducteur et non le véhicule.
- Les inscriptions doivent être infalsifiables.